

L'INFO LAIROUSIENNE

BULLETIN D'INFORMATION

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



PERMANENCES TELEPHONIQUES

Depuis le 17 mars, le secrétariat de la Mairie est fermé au public. Une permanence téléphonique est organisée lundis, mardis et vendredis de 11h00 à 12h00 et les jeudis de 17h30 à 18h30

Vous pouvez également nous contacter par mail à : mairie.de.lairoux@wanadoo.fr

En cas d'urgence vous pouvez joindre : [Isabelle BAHABANIAN](tel:0673927322) : 06 73 92 73 22
[Michel COUSSOT](tel:0683997629) : 06 83 99 76 29
[Pierre CHABOT](tel:0612694126) : 06 12 69 41 26
[Gérard CIBARD](tel:0608609746) : 06 08 60 97 46

REPORT CONSEIL MUNICIPAL

Compte tenu des mesures barrières mises en place par le Gouvernement, l'installation du nouveau conseil municipal a été reportée à une date encore non définie.

Les mandats acquis le 15 Mars ne sont pas remis en cause. Entre temps le mandat des élus sortants est prorogé jusqu'à la prise de fonction des nouveaux élus.

Le Maire et les adjoints de l'ancienne équipe sont tenus d'exercer leur fonction jusqu'à la date d'installation du nouveau conseil municipal. Ils assurent la continuité du service public et la gestion des affaires courantes.



CONSERVER UN LIEN SOCIAL

La commune de Lairoux reste en lien avec les plus fragiles par un contact téléphonique. Une permanence est assurée par les élus qui contactent régulièrement nos aînés.

Si, vous connaissez une personne fragile, n'hésitez pas à nous en informer par mail.

INTERDICTION DE BRULÔTS

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

(Circulaire du 18 novembre 2011)

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage.



MODIFICATION RAMASSAGE

Ordures ménagères : Le mardi semaine impaire

Sacs jaunes : Jeudi semaine impaire (non-modifié)

Rappel : **Sortez vos poubelles la veille du ramassage**